

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le un février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	25/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	08/02/2023

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, M. Guy BONNARDEL procuration à M. Christian HUBAUD

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nicole MAGALLON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
02/12/2023	PROGRAMME SUD LABS, LIEUX D'INNOVATION ET MÉDIATION NUMÉRIQUE EN RÉGION SUD _ Dossier de fonctionnement	Région CCI des Hautes-Alpes	Région : 10 000 € CCI des Hautes-Alpes : 26 280 €
02/12/2023	PROGRAMME SUD LABS, LIEUX D'INNOVATION ET MEDIATION NUMERIQUE EN REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Etat (DETR) Région CCI des Hautes-Alpes	Etat (DETR) : 8 835€ Région : 15 000 € CCI des Hautes-Alpes : 3875€

Marchés publics :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché pour l'achat d'un préleveur pour la station d'épuration de La Saulce	Société VEOLIA (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 250 € HT délai d'un mois à réception de la commande.	19 DÉCEMBRE 2022
MAPA pour l'Equipement, sécurisation et le développement de la Falaise de Céüze, de la Communauté	SAS Girousse (05130 Sigoyer)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Minimum 15 000 € HT Maximum 95 000 € HT conclu à compter de la date de notification du	15 DÉCEMBRE 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'Agglomération GAP-TALLARD- DURANCE		contrat et prendra fin au 31/12/2025.	
Procédure négociée - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) Phase candidature - Agrément - lot n°1 :Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (type Urbaniste/Architecte conseil) liste des candidats admis à remettre une offre est arrêtée comme suit : Candidat n°1 : Groupement d'entreprise LIEUX F.AU.VES- mandataire - (75011 PARIS 11), Agence de Lyon et SETEC International SAS (Co-traitant), Agence de Vitrolles Candidat n°2 : DELTEXPLAN (91460 MARCOUSSIS) Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en janvier 2023.			12 DÉCEMBRE 2022
Procédure négociée - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) Phase candidature - Agrément -lot n°2 relatif à la Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination Urbain (OPCU) Liste des candidats admis à remettre une offre est arrêtée comme suit : Candidat n°1 : EGIS Conseil (75011 PARIS 11), Agence de Marseille Candidat n°2 : SETEC Organisation (75012 PARIS 12), Agence de Lyon Candidat n°3 : DELTEXPLAN (91460 MARCOUSSIS) - Agence Aix-en- Provence Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en janvier 2023.			12 DÉCEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de la boîte de vitesse pour le bus n° 57 HEULIEZ GX127 immatriculé BD- 724-VT	Société NOUVELLES TECHNIQUES TRANSMISSIONS (26000 VALENCE)	Conclu pour un montant de 10 960,28 € HT. Durée de livraison 1 mois.	9 DECEMBRE 2022
Accord-Cadre mono-attributaire pour la Fourniture de mobilier de Signalétique	Société SICOM SA (13770 VENELLES)	Conclu selon les seuils de commandes globaux suivants : Minimum 400 € HT Maximum 3 000 € HT.	1ER DECEMBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'Information pour ses zones d'activités		Durée de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. durée totale n'excède 48 mois.	
avenant n° 1 au marché n° 2019000116 « Étude de faisabilité pour le schéma directeur d'assainissement intercommunal » modifications des quantitatifs des postes relatifs aux investigations complémentaires, modification de la répartition entre les membres du groupement, diminution du montant du marché de 0,98 Euros H.T. ;	groupement ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (Mandataire du groupement) / CENAU (38130 ECHIROLLES)	Le montants des prestations pour la période initiale est défini(e) comme suit : Minimum 100 000 € HT. Maximum 200 000 € HT. Durée de 40 mois. Détail Quantitatif Estimatif modifié du 14 novembre 2022 : Montant H.T. : 167 252,02 € TVA (Taux 20,00 %) 33 450,40 € Montant TTC : 200 702,42 €	21 NOVEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la réparation du palan du compost de la station d'épuration de Gap	Société CICI ORIO VEFOUR (38220 VIZILLE)	Conclu pour un prix de 3851 € HT / 4621.20 € TTC. Le délai de réparation de la pièce est de 1 mois à réception de la commande.	21 NOVEMBRE 2022

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres ouvert - Accord-cadre de fournitures courantes	ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)	Montant sur la base d'un DQE s'élevant à 12 000 € HT/an (avec	5 DECEMBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
et de services à bon de commande pour la collecte, transport, tri et valorisation des déchets lot 11 : transport et valorisation du plâtre		TGAP) ayant servi à l'analyse des offres. minimum : 5 tonne maximum : 250 tonne Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale est fixée à 48 mois.	
Procédure avec négociation suite à infructueux - Accord-cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la collecte, transport, tri et valorisation des déchets Lot 10 : broyage, évacuation et valorisation du bois et des déchets verts ligneux	PAPREC GROS ENVIRONNEMENT (38350 LA MURE)	Montant sur la base d'un DQE s'élevant à 39 104,50 € HT/an. Le gain issu de la négociation s'élève sur le détail quantitatif estimatif (DQE) à 313,00 € HT. minimum : 170 tonne maximum : 6 000 tonne Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale est fixée à 48 mois.	5 DECEMBRE 2022
Appel d'offres ouvert - Accord-cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour le Transport et manutention des boues et du compost de la station d'épuration de Gap Lot 1 : Transport des boues	ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)	Montant sur la base d'un DQE s'élevant à 129 228,15 € HT ayant servi à l'analyse des offres. Le montant annuel des prestationsest défini comme suit : Minimum annuel 38 000 € HT. Maximum annuel 120 000 € HT. Total sur un an :	5 DECEMBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		Minimum 88 000 € HT. Maximum 370 000 € HT. Montant sur la durée totale : Minimum 352 000 € HT. Maximum 1 480 000 € HT.	
Appel d'offres ouvert - Accord-cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour le Transport et manutention des boues et du compost de la station d'épuration de Gap Lot n°2 : Epandage des boues des stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance - suivi agronomique et assistance technique	Recytec Environnement & Conseil (05000 GAP)	Montant sur la base de DQE s'élevant à 242 678,00 € HT ayant servi à l'analyse des offres. Le montant annuel des prestations est défini comme suit : Minimum annuel 50 000 € HT maximum annuel 250 000 € HT. Total sur un an : Minimum 88 000 € HT. Maximum 370 000 € HT. Montant sur la durée totale : Minimum 352 000 € HT. Maximum 1 480 000 € HT	5 DECEMBRE 2022

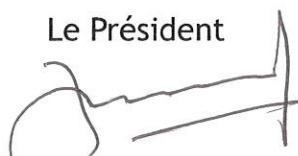
AFFAIRES JURIDIQUES :

Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Date	Objet	Prestataire	Montant
02/12/2022	Recours contre la délibération du SIENAD	Cabinet Landot et Associés	2 040 €

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Nicole MAGALLON

Transmis en Préfecture le : - 9 FEV. 2023

Affiché ou publié le : - 9 FEV. 2023